

Entrevue avec la commission sur le métier d'enseignant (*)

Les propositions du SNUipp-FSU

Pour le SNUipp, redéfinir la condition enseignante ne peut se concevoir sans chercher à améliorer les résultats de l'école et sans lui donner un nouvel élan, tout particulièrement en direction des élèves qui rencontrent le plus de difficultés. C'est dans ce sens qu'il formulera de multiples propositions. Il est également nécessaire aux yeux de la société, des familles et des élèves de revaloriser le métier d'enseignant en maternelle et en élémentaire. Celui-ci, comme l'indique un sondage CSA, est de plus en plus dévalorisé dans l'opinion publique : 44 % des français estiment qu'il est plutôt valorisé et 45 % dévalorisé. Une revalorisation du métier et des conditions de rémunération s'impose donc.

Une nécessité : donner un nouvel élan à l'école

Pour quelles raisons notre école, qui fait preuve de réelles capacités d'inventivité et d'efficacité pédagogiques, ne parvient-elle pas à améliorer véritablement ses résultats, tout particulièrement dans les secteurs les plus difficiles et en direction des élèves les plus en difficulté ? Manifestement le problème ne réside pas dans la capacité des enseignants à développer des compétences professionnelles, mais prioritairement dans le fonctionnement global du système éducatif.

Les obstacles au changement

Chaque ministre, soucieux de laisser la trace de son action, souhaite engager une action rapide et visible. Alors que le temps de l'éducation est un temps long, les enseignants sont soumis à de multiples injonctions, parfois successives et contradictoires. Si l'on prend l'exemple de la mise en place des CP à 10 élèves par classe : l'idée d'expérimentation a été tellement galvaudée qu'elle est à la limite de perdre toute crédibilité.

D'une manière générale, les problèmes que rencontre l'école sont insuffisamment anticipés. Soumises à une annualité des décisions budgétaires et à des changements d'orientation successifs, les difficultés persistent. Ainsi, la mécanique des listes complémentaires n'est toujours pas enrayée ; nous pourrions également citer la scolarisation des enfants de 2-3 ans, l'ASH ou la formation continue des enseignants, dont les volumes évoluent essentiellement en fonction des moyens

disponibles. Le dispositif d'évaluation connaît des transformations importantes sans que les personnels qui l'utilisent n'y soient associés et sans qu'un dispositif de formation ne l'accompagne. Ainsi les évaluations CE2 et 6^e ont été remplacées brutalement, après une simple circulaire, par un nouveau dispositif en CE1 et en CM2 sans bien évidemment que l'expérience des enseignants de CE2 et de 6^e soit prise en compte. L'idée d'une programmation des moyens au service d'objectifs établis sur plusieurs années ne s'est toujours pas imposée ! De plus, les budgets successifs n'intègrent ni les évolutions des effectifs, ni les nouveaux dispositifs mis en place.

Des leviers pour transformer l'école

Nous demandons que les mesures que nous proposons s'appliquent en priorité dans les écoles qui cumulent le plus de difficultés.

En premier lieu, il faut sortir de l'exercice trop solitaire de notre métier. Pour tous les métiers de création se pose aujourd'hui la question du travail et de l'élaboration collective. L'immense majorité de la profession aspire au développement du travail en équipe. Il faut augmenter le temps consacré à la réflexion collective avec le dégagement de trois heures hebdomadaires institutionnalisées. Dans le même temps, afin de diversifier les pratiques enseignantes, de pouvoir alterner travail en groupe, classe et travail en petits groupes, de mieux prendre en charge les élèves en difficulté, il est indispensable d'attribuer aux écoles « plus de maîtres que de classes ».

Il faut aussi mettre en œuvre un accompagnement des équipes et des écoles qui doivent pouvoir prendre du recul, analyser leur travail avec des formateurs qui viennent de l'extérieur.

La mise en place de la 27^e heure avait constitué une première avancée dans le sens de cette reconnaissance. Le temps de service des enseignants des écoles (en 2007/2008) est composé de 26 heures d'enseignement par semaine et d'une heure (globalisée en 36 heures sur l'année) consacrée aux conseils des maîtres, aux animations pédagogiques et aux conseils d'école.

Tous les enseignants disent que la question du temps de travail est devenue incontournable. Nous proposons d'augmenter, en passant à 3 heures, la part du temps consacré à la réflexion collective, au temps de travail en équipe.

Un choix professionnel

Une enquête du SNUipp, réalisée en 2007, révèle une forte attirance ou une vocation pour 67% des jeunes enseignants. La satisfaction du métier ne faiblit pas (90% selon une enquête de la DEP) et c'est le contact avec les enfants qui en constitue la première source. Pour autant, le sentiment d'un malaise enseignant perdure : 54 % des enseignants se sentent concernés.

C'est la non prise en compte des difficultés concrètes du métier, la dégradation de l'image des enseignants dans la société et le sentiment d'impuissance pour parvenir à la réussite de tous qui sont les principales causes de ce malaise.

A l'évidence les enseignants du premier degré sont passionnés par leur métier, mais ils sont aussi stressés et inquiets.

Des évolutions considérables

Depuis 1990 de profondes transformations ont marqué l'école.

Les attentes de la société sont marquées à la fois par des progrès en terme de réussite scolaire, avec la forte hausse du pourcentage d'une classe d'âge qui accède au niveau du baccalauréat et par une stagnation ces dernières années. L'importance du diplôme dans l'obtention d'un emploi, l'augmentation du niveau des exigences de la société, se traduisent par des attentes très fortes des familles vis-à-vis du système éducatif. Les relations familles-école sont devenues à la fois plus fortes, plus nécessaires et plus exigeantes.

Le fonctionnement de l'école s'est également considérablement transformé. La mise en place des cycles, des projets d'école, des liaisons mat/CP et CM2/6^{ème}, les relations avec les parents d'élèves, mais aussi la scolarisation des élèves en situation de handicap, celle des primo arrivants, le développement des TICE, de l'enseignement des langues vivantes ou encore l'organisation des évaluations nationales sont intervenus dans un contexte de stabilité des moyens (hausse légère du rapport entre le nombre de postes et le nombre d'élèves jusqu'en 2002, puis baisse). Le développement de la pédagogie différenciée ou la mise en place des PPRE et des PAI induit une organisation et un fonctionnement de l'école plus complexe pour chaque enseignant du premier degré : cela se traduit par une augmentation générale de la charge de travail. Au-delà d'un bilan qui pourrait être effectué pour chaque point, le principal enseignement qui se dégage de ces multiples évolutions, c'est la demande de temps pour préparer, se rencontrer, mettre au point, assurer et évaluer le suivi de dispositifs efficaces pour les élèves.

La reconnaissance de cet empilement des tâches ne s'est effectuée ni par une réduction du temps de travail, ni par la mise en place de bonifications ou d'indemnité. La charge de travail s'est considérablement alourdie, l'horaire de 27 heures semaine auquel s'ajoutent préparations, corrections et réunions est le plus élevé des enseignants. Le SNUipp revendique son abaissement à 24h dans une première étape ainsi que la création d'une bonification ou d'une prime de suivi des élèves pour les enseignants des écoles comme c'est le cas dans le second degré.

Reconnaissance

Les enseignants doivent être « respectés et même considérés » déclare le ministère de l'Education nationale. L'étude, réalisée par MM Bouzidi, Jaaidane et Gary-Bobo sur les traitements des enseignants français indique que « les traitements nets d'un échelon d'un professeur certifié ont subi une érosion de pouvoir d'achat de 20% depuis 1980 », et que d'autre part les rémunérations des enseignants sont parmi les plus basses d'Europe. Mieux reconnaître la fonction et le rôle des enseignants implique de faire le point sur la situation des 300 000 enseignants des écoles et de préciser un certain nombre de limites de cette étude.

Aux « instituteurs » ont succédé les professeurs des écoles dont le corps a été créé en 1990. Aujourd'hui les enseignants des écoles se répartissent pour moitié entre les professeurs des écoles recrutés par concours au niveau de la licence et les instituteurs devenus professeurs des écoles par liste d'aptitude ou concours interne (il ne reste qu'environ 10 000 instituteurs).

La création du corps de professeurs des écoles avait plusieurs ambitions : constituer un plan de revalorisation des instituteurs, constituer, de la maternelle à l'université, un corps d'enseignants recrutés au même niveau (licence), formés dans les IUFM avec des formations communes, avec le même type de carrière : le déroulement de carrière du corps des professeurs des écoles est identique à celui des professeurs certifiés.

En passant un certain nombre de diplômes professionnels (ex : CAFIPEMF) les professeurs des écoles devraient pouvoir faire valider leurs compétences professionnelles et devenir formateurs à temps plein dans les IUFM. Cela permettrait un nouveau débouché pour la carrière.

Les professeurs des écoles recrutés depuis 1990 par concours externe

Ils se trouvent dans une situation analogue à celle des professeurs certifiés : ils ont donc vu depuis la création du corps une dévalorisation de leur rémunération initiale (1, 23 fois le SMIC). Contrairement aux professeurs certifiés, les professeurs des écoles n'ont pratiquement pas de possibilité d'accéder aux indices des 7 échelons de la hors classe (783). Un professeur certifié recruté à l'âge de 25 ans a une très forte probabilité de partir en retraite en ayant accédé à la hors classe, dans les conditions actuelles un professeur des écoles a moins d'une chance sur 10 d'y parvenir.

Les professeurs des écoles anciens instituteurs

Pour un instituteur ayant débuté de 18 à 23 ans, la perspective d'atteindre le 10^{ème} voire le 11^{ème} échelon (indice 658) de la classe normale du corps des professeurs des écoles constitue certes un progrès, puisque l'indice terminal du corps des instituteurs est de 515. Si le gain est certain pour les collègues passant le concours interne, comme le décrit l'étude précitée, il est bien

moindre pour les enseignants intégrés par liste d'aptitude, qui, en raison de la perte de l'Indemnité représentative de logement, voient leur rémunération stagner pendant plusieurs années.

Le SNUipp revendique donc une accélération des débuts de carrière et la possibilité d'atteindre, pour tous, les indices des échelons terminaux de la hors classe du corps de professeurs des écoles.

Equipement

Le métier d'enseignant a, entre autres, une particularité : les enseignants sont probablement les seuls fonctionnaires qui pour préparer leurs cours, établir des documents pour leurs élèves, documenter sur internet, doivent à la fois s'acheter un ordinateur (portable) et payer une connexion internet. Les écoles ne disposent ni des locaux ni des équipements qui sont achetés par les communes et destinés aux élèves. Le SNUipp-FSU revendique une indemnité d'équipement et de documentation qui pourrait être versée tous les 3 ou 5 ans et représenter, par exemple, le montant d'un ordinateur portable.

De la même façon l'attractivité de notre métier pourrait être renforcée par la mise en place, prévue puis abandonnée, d'une prime d'installation ou de premier équipement pour les collègues débutants.

Conditions d'exercice du métier

Depuis les lois Ferry de 1882, l'équipement et la construction des écoles primaires relèvent des communes. Les nouvelles missions confiées aux écoles posent encore plus le problème de l'égalité d'accès aux savoirs. Elles sont exigeantes (langues vivantes, développement de l'art, obligation d'obtenir le B2i pour tous les élèves de CM2, lecture d'ouvrages de littérature de jeunesse, BCD équipées de fonds variés). Mais d'une municipalité à l'autre, les crédits alloués par élève varient de 1 à 10 (de 10 à 100 Euros par an et par élève en moyenne) et ne dépendent pas de la seule richesse de la commune ou de son urbanisation.

Un débat de fond doit être engagé pour apporter des solutions à ces inégalités. L'intercommunalité peut certes offrir des possibilités de mutualisation, mais cette nouvelle organisation ne pourra à elle seule résoudre ces difficultés. Si tout ne peut venir de l'Etat, celui-ci doit être le garant de l'égalité. Sur la base d'un travail réunissant des représentants des enseignants, des parents, des collectivités locales et des ministères concernés, le SNUipp propose l'établissement d'un cahier des charges national définissant l'équipement minimal dont devrait disposer chaque école. Il demande

également qu'un mécanisme de péréquation soit mis en œuvre pour permettre de mettre un terme aux difficultés criantes que rencontrent certaines collectivités.

Pour que les inégalités sociales ne se transforment pas, inéluctablement et durablement, en inégalités scolaires, parce que nous croyons en l'éducation, nous avons la conviction que l'école doit pouvoir, mieux qu'elle ne le fait aujourd'hui, conduire tous les enfants et les jeunes sur le chemin de la réussite.

Paris le 26 novembre 2007

(*) *Il s'agit de l'intervention du SNUipp lors de a première rencontre avec la Commission Pochard. D'autres rencontres et tables-rondes sont prévus.*